

Luxembourg, le 05 juin 2020

## Les Examens par Videosurveillance Questionnés

Ce mercredi 3 Juin 2020, à la veille du début de la session d'examen d'été 19/20, qui commenceront ce lundi 8 juin 2020, l'Université du Luxembourg a annoncé à ses étudiant.e.s vouloir **utiliser une plateforme de vidéosurveillance** pour certains examens. Bien que la vidéosurveillance ne soit pas appliquée pour tous les examens (le choix restera entre les mains des professeurs) les étudiant.e.s **critiquent et se posent encore de nombreuses questions** relatives à la **protection de leurs données et de leur vie privée** ainsi que la mise en pratique d'une telle mesure.

Certaines applications de vidéosurveillance, comme Proctorio, demandent à l'utilisateur de **scanner la pièce, à 360°**, dans laquelle il composera son examen. Le logiciel en question pourra alors filmer, enregistrer l'étudiant.e tout au long de son épreuve et cette vidéo pourra être consultée, en principe, par son professeur. Ce logiciel pourra aussi, si la fonction est activée, **consulter les activités encourues sur l'ordinateur de l'étudiant.e**. Ce logiciel utilise également l'intelligence artificielle pour discerner tout comportement suspect ou frauduleux, par une **détection de mouvement par exemple par une analyse des mouvements des yeux**. Ayant reçu une promesse de la part du recteur, que le logiciel concordera avec les normes RGPD, pour l'instant **aucune information sur la réelle protection des données des étudiant.e.s ne leur sont parvenus**. Les étudiant.e.s ne savent pas combien de temps et où seront stockées leurs données, ainsi que qui pourront les consulter. Pour l'UNEL il s'agit d'une **intrusion dans la vie privée et une potentielle atteinte à certains droits fondamentaux** qui n'est pas négligeable et qui demande un consentement de la part des étudiant.e.s. Un consentement qui pourrait être questionné lorsqu'on sait que jusqu'à présent **aucune alternative n'a encore été proposée aux étudiant.e.s** qui ne voudront pas subir cette intrusion à leur vie privée et que la majeure partie des étudiants se retrouvent aujourd'hui devant le fait accompli.

Continuons par l'aspect plus pratique des choses. Aucun.e étudiant.e n'est familiarisé à cette application et n'auront, éventuellement, qu'une brève période pour s'y adapter. Pour l'instant **aucune information sur son utilisation**, aucune **information sur le matériel** à avoir à sa disposition, ainsi qu'aucune **prévision en cas d'erreur technique** ne sont parvenues aux étudiant.e.s. Les étudiant.e.s ne sont pas **non plus informés de leur possibilité de répondre à d'éventuelles accusations de fraude** comme le visionnage de la session d'examen s'opérera a posteriori et que le professeur ne sera pas présent pour affirmer ou infirmer un tel comportement. En brève les étudiant.e.s n'ont quasiment aucune information et cela à mois de 4 jours ouvrables des examens.

L'**UNEL** comprend que l'Université du Luxembourg essaye de son mieux d'organiser les examens dans les conditions très particulières. Cependant pour l'**UNEL** la **décision précipitée d'utiliser un tel logiciel, auquel s'ajoutent plusieurs doutes graves, constitue un moyen disproportionné par rapport au but recherché.**

L'**UNEL** tient à souligner que les étudiants doivent avoir un **moyen d'être au courant des conséquences de l'utilisation de cette application** et faire valoir leurs droits en connaissance de cause.

L'**UNEL** tient à souligner qu'un **minimum de prévisibilité doit pouvoir être accordé aux étudiant.e.s.**

L'**UNEL** souligne également que les **questionnements des étudiant.e.s doivent être répondus dans de plus brefs délais** et que l'utilisation de l'application de vidéosurveillance devra opérer après que toutes ces questions aient été clarifiées.

L'**UNEL** insiste sur le fait que **les étudiant.e.s doivent avoir un choix**, qui ne dépend pas de la réussite ou l'échec de leur année, mais de leurs droits et choix personnels quant à leurs données personnelles.

C'est pourquoi l'**UNEL** encourage vivement l'Université du Luxembourg à **proposer une alternative aux étudiant.e.s qui ne voudront pas adhérer aux conditions de cette nouvelle plateforme.**